

V<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

Jean-Lucien Savi de Tové

## L'étoffe d'un président

Par un Congrès réuni à Lomé ce 3 mai, Jean-Lucien Savi de Tové a été porté à la magistrature suprême. Mais que signifie réellement être président de la République au Togo ? Au-delà de son élection, quel pouvoir incarne-t-il ? Quelles sont ...

PAGE 5

## POLITIQUE



Nouvelle République

## Election d'un "vieux routier" comme président

Depuis le samedi 3 mai 2025, le sommet de l'Etat togolais a changé de visage et de nom. Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové a été élu président de la République par le Congrès pour un mandat de 4 ans renouvelable une seule fois.

PAGE 5

## PUBLIREPORTAGE

Keaz spot

## La révolution de la banque de proximité sous le sceau d'Orabank Togo

C'est un virage stratégique qui milite en faveur de l'inclusion financière ...

PAGE 10

## Présidence du Conseil

## Désignation d'un homme qui maîtrise les rouages de la gouvernance

Le samedi 3 mai 2025 restera à jamais gravé dans l'histoire politique du Togo. En effet, c'est le jour où le Togo a définitivement basculé dans la Vème République. Comme tous les Togolais l'espéraient depuis un an, le président du Conseil a pris fonction.



PAGE 3



## Nouvelle République / Prestation de serment

## Faure Gnassingbé davantage au service de la gouvernance

Immédiatement après la cérémonie de sa désignation à l'Assemblée nationale, Faure Gnassingbé a prêté serment en qualité de président du Conseil. C'était dans une ambiance festive et populaire. Conformément ...

PAGE 3

## EDITO

## Un opposant au plus haut magistrature du pays

Jean-Lucien Savi de Tové, le vieil opposant est parvenu à se faire élire à la tête de la République du Togo qui vient de passer un cap important de son histoire. Longtemps opposant, cette figure tutélaire des luttes passées, rompue aux manœuvres politiques devient un des personnages les plus importants du pays. C'est le retour sur le devant de la scène d'un dinosaure du marigot politique togolais avec son élection, samedi 3 mai à la tête du Togo.

Opposant de longue date au régime de feu Eyadéma, le diplômé en droit de l'Université de Bordeaux vient de loin. Il a notamment occupé de hautes fonctions dans les années 1960 dans l'administration togolaise avant de connaître l'emprisonnement dans les années 1970 pour tentative de coup d'État. Fondateur du Parti des démocrates pour l'unité (PDU), dans les années 90, acteur clé de la Convergence patriotique panafricaine (CPP) d'Edem Kodjo, Il a été plus tard ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat dans les gouvernements des premières heures de Faure Gnassingbé à son arrivée au pouvoir. ...

PAGE 3

## Faure Gnassingbé

## Chef du gouvernement et homme fort du pouvoir exécutif

Le 3 mai, dans la solennité de la Cour constitutionnelle togolaise, Faure Gnassingbé a prêté serment en tant que président du Conseil des ministres. Désigné par l'Assemblée nationale, il incarne désormais une fonction aussi stratégique que centrale : celle de chef du gouvernement.



PAGE 4

	SOMMAIRE	<p>Jean-Lucien Savi de Tové L'étoffe d'un président, nouveau chef de l'État togolais</p>  <p>P 4</p>	<p>1<sup>er</sup> mai 2025 Gouvernement, secteur privé, et employés se comprennent</p>  <p>P 9</p>	<p>Keaz spot La révolution de la banque de proximité sous le sceau d'Orabank Togo</p>  <p>P 10</p>
---	----------	---	--	---

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Solim Pamazé exerce un commerce lucratif grâce à l'appui du FNFI

Pour ce dernier numéro de votre rubrique quotidienne "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", Togo Matin vous transporte à Kara dans la préfecture de la Kozah pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de madame Solim PAMAZE qui grâce aux deux premiers cycles du crédit "Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) commercialise à Tchitchao, village situé à une dizaine de km de Kara des Calebasses. Une petite activité certes mais qui permet à notre quarantenaire de ne plus tendre la main à autrui pour assumer les charges quotidiennes.

Tchitchao, village situé à une dizaine de km de Kara. C'est dans le petit marché de ce village que Solim PAMAZE commercialise les Calebasses depuis des années. Elle arrive à joindre les deux bouts, notamment à prendre en charge les besoins de sa famille avec cette petite activité. Aujourd'hui, c'est avec cœur joie, debout devant son étalage qu'elle partage ses témoignages avec nous, une manière pour elle de donner des conseils aux plus jeunes, comme quoi dans la vie tout est possible pour peu qu'on se donne la force et les moyens de réussir.

" Mon commerce actuel je le dois au Fonds National de la Finance Inclusive, notamment grâce à son produit APSEF qui

m'a permis de débiter la commercialisation des Calebasses ici à Tchitchao. J'ai choisi de vendre ces articles parce que les Calebasses sont d'une très grande utilité dans la région, les Calebasses sont utilisées pour servir la boisson locale, elles sont également utilisées dans la cuisine...Le coup de pouce financier du FNFI, un premier crédit de 30.000 FCFA, un second de 40.000 FCFA m'a permis donc d'acheter une première quantité de Calebasses que comme vous voyez j'expose actuellement pour la vente. J'avoue que c'est un début d'activité qui m'a permis d'avoir une certaine fierté et une prise de conscience que je pouvais moi aussi arriver à me prendre en

charge."

Notre interlocutrice chaque jour se donne à cœur joie à son activité. Du matin au soir, et particulièrement les jours de marché de la ville, elle vend ses Calebasses à qui veut en leur assurant même que c'est de la première qualité.

" Je raconte des petites anecdotes à mes clients pour les pousser à acheter. Je leur dis qu'utiliser les Calebasses par exemple nous permet d'avoir la protection de nos ancêtres...et vous savez, qu'ici dans la région, la majorité croit en la tradition et cela m'arrange car j'écoule assez rapidement mes articles. Tenez, à titre d'exemple toutes les Calebasses que



Solim Pamazé

vous voyez actuellement ici, je vous assure qu'au bout de deux semaines, j'aurai tout liquidé. J'ai également de très bonnes

clientes revendeuses de boisson locale qui viennent acheter les Calebasses en gros."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Edy Alley  
Responsable web :  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Luc Biova  
Rachid Zakari  
Responsable administrative, financière  
et commerciale:  
AMAH Essognim

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## EDITORIAL

... Jamais, aucun autre événement de cette taille n'avait permis au Togo de marquer l'histoire de son processus de réconciliation, de recherche de paix et d'unité. En effet ce choix inédit et historique pour le pays, ouvre une autre

ère. L'avènement de la 5<sup>ème</sup> République est ainsi lancé par une ouverture politique détonante. L'élection de M. Savi de Tové, enfant de la région Maritime, reste un geste d'apaisement et d'invitation au dialogue adressé par la majorité politique du nouveau président du Conseil Faure

Gnassingbé. Faut-il en déduire une image de l'« l'opposant pardonné », comme plusieurs penseurs l'ont théorisé? En effet, si le célèbre évêque sud-africain, Desmond Tutu soutient qu'« Il n'y a pas de futur sans pardon...L'unité et la réconciliation sont

les fondements d'une nation forte et juste. », le lien est aisé avec cette décision audacieuse des parlementaires et sénateurs togolais persuadés que c'est dans un esprit d'unité nationale que le pays peut progresser et se développer. Aussi, la grande

mobilisation et attention accordées par les Togolais autour de cet événement font preuve que le Togo est sur la bonne voie qui peut l'aider à son développement. Vive la 5<sup>ème</sup> République !

**Dieudonné Korolakina**

## Présidence du Conseil

## Désignation d'un homme qui maîtrise les rouages de la gouvernance

**Le samedi 3 mai 2025 restera à jamais gravé dans l'histoire politique du Togo. En effet, c'est le jour où le Togo a définitivement basculé dans la Vème République. Comme tous les Togolais l'espéraient depuis un an, le président du Conseil a pris fonction.**

La Constitution du 6 mai 2024 marque une étape décisive dans l'évolution institutionnelle du Togo. En vertu de ses dispositions transitoires et finales, l'ensemble des institutions prévues par la nouvelle loi fondamentale doit être opérationnel au plus tard le 6 mai 2025. Cela veut dire que si rien n'avait été fait, à partir de demain mardi, le pays serait dans un vide juridique.

Le vendredi 2 mai 2025, le gouvernement du Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé qui pilotait la transition, a



donné sa démission au président de la République Faure Gnassingbé. Dans la foulée, un communiqué annonçait la désignation du président du Conseil suivi de sa prestation de serment ; ainsi que l'élection du président de la République suivie de sa prestation de serment, le samedi 3 mai 2025.

L'article 97 de la Constitution du 6 mai 2024 prévoyait : « Les pouvoirs du président

de la République en fonction au moment de la promulgation de la présente Constitution ne viendront à expiration qu'après l'entrée en fonction du président du Conseil et l'élection du président de la République ».

Selon l'article 47 de la Constitution, le chef du parti majoritaire ou le chef du premier parti de la coalition majoritaire à l'Assemblée nationale

devient président du Conseil après les élections législatives. À l'issue des élections du 29 avril 2024, le parti Union pour la République (Unir), avec 108 députés sur 113, constitue la majorité parlementaire.

Selon la procédure prévue par la Constitution, le parti majoritaire transmet par écrit au bureau de l'Assemblée nationale le nom de la personne désignée. Le président de l'Assemblée nationale prend acte de cette désignation, en informe les députés réunis en séance plénière et saisit la Cour constitutionnelle pour la cérémonie de prestation de serment.

« C'est ainsi que nous avons reçu dudit parti, la lettre n°028/04/25Unir/SE du 30 avril 2025 par laquelle il nous est transmis le nom du président du

Conseil désigné. En notre qualité de président de l'Assemblée nationale, nous avons pris acte référencé n° 001/2025/AN/PAN/SG du 30 avril 2025, de cette désignation ; conformément à nos textes », a déclaré Kodjo Adédzé, président de l'Assemblée nationale du Togo.

Se mettant debout, le chef de la représentation nationale annonce que le président du Conseil désigné est Faure Essozimna Gnassingbé. « La désignation du président du Conseil est une promesse d'avenir, une promesse de renouveau », a relevé Kodjo Adédzé qui n'a pas manqué d'implorer Dieu le Tout-puissant en faveur du nouveau chef de l'exécutif.

**Edem Dadzie**

## Prestation de serment

## Faure Gnassingbé davantage au service de la gouvernance

**Immédiatement après la cérémonie de sa désignation à l'Assemblée nationale, Faure Gnassingbé a prêté serment en qualité de président du Conseil. C'était dans une ambiance festive et populaire. Conformément aux textes, c'est la Cour constitutionnelle qui a reçu sa prestation de serment.**

Plusieurs hautes personnalités togolaises et étrangères ont pris part à cette prestation de serment. Les populations se sont massivement déplacées à la place des fêtes de la présidence de la République pour l'évènement. Le président de la Cour constitutionnelle Djobo Babakane Koulibaley, n'a pas manqué de rappeler

le parcours impeccable de cet homme d'Etat ; l'excellence de sa politique nationale et internationale dans ses anciennes fonctions de président de la République, les réalisations en faveur des populations, sans oublier les chantiers en cours dont plusieurs ont été récemment lancés.

Selon lui, il s'agit d'un dirigeant expérimenté qui reprend ainsi la gouvernance du pays, là où il l'avait laissé. Les Forces armées togolaises (FAT) ont également réitéré leur loyauté et fidélité au président du Conseil, chef du gouvernement, chef



suprême des armées. Un défilé militaire a ainsi eu lieu à la suite

de la cérémonie de prestation de serment. La démonstration de force

et de soumission était incontestable ...

**Suite à la page 4**

Suite de la page 3

... Désormais, Faure Gnassingbé pourra mieux gouverner, et poser plus d'actions concrètes qu'il ne l'a fait jusque-là en faveur des populations ; que de s'occuper des problèmes politiques. Il le faisait dans le but de préserver la cohésion nationale. Il ne va pas changer de personnalité. Mais, son rôle est maintenant plus technique que politique, même si sa désignation est politique... C'est le président de la République qui gèrera désormais les mésententes politiques. En effet, l'article 40 de la Constitution dispose : « Le président de la République est le chef de l'État. Il est le symbole de l'unité nationale ». Par ailleurs, le président de

la République « reçoit et accueille formellement les ambassadeurs et envoyés spéciaux acceptés et accrédités par le gouvernement après qu'ils ont été dûment autorisés ».

Cela libère le président du Conseil pour se consacrer au développement du pays. C'est clairement à un partage du pouvoir que l'on assiste au Togo... Cela fait penser au format qui était en place dans les années 90 juste après la Conférence nationale souveraine ; mais, cette fois ci, les choses sont faites dans un climat apaisé. Le Togo est désormais dirigé par un duo sous le contrôle d'un Parlement renforcé.

TM



## Faure Gnassingbé

### Chef du gouvernement et homme fort du pouvoir exécutif

**Le 3 mai, dans la solennité de la Cour constitutionnelle togolaise, Faure Gnassingbé a prêté serment en tant que président du Conseil des ministres. Désigné par l'Assemblée nationale, il incarne désormais une fonction aussi stratégique que centrale : celle de chef du gouvernement.**

Le président du Conseil des ministres est une fonction aux contours précis, taillés dans le marbre de la Constitution. Mais derrière la lettre des textes, c'est une transformation silencieuse de l'équilibre des pouvoirs qui s'esquisse.

Faure Gnassingbé n'est plus président de la République. Il est, selon l'article 50, « président du Conseil, chef du gouvernement ». Une double casquette qui concentre entre ses mains une série d'attributions capitales. Il « préside les Conseils des ministres », « détermine et conduit la politique de la nation », mais aussi « définit la politique étrangère et représente l'État dans la conduite des relations internationales ».

Le nouveau président du Conseil devient également l'ultime chef des Armées. Il « exerce le commandement sur les forces armées et les forces de sécurité ». À ce titre, il incarne l'autorité suprême sur les piliers de l'État, à la fois politique, administratif et militaire.

Mais son pouvoir va encore

au-delà. Il assure « l'exécution des lois », « exerce le pouvoir réglementaire », « nomme aux emplois civils et militaires » et peut même « accorder la grâce dans les cas individuels ». Ce dernier pouvoir, bien que symbolique, est un levier politique non négligeable dans les rapports entre justice et gouvernance.

L'article 51 ajoute à ces prérogatives le droit de dissoudre l'Assemblée nationale, après consultation de son président. Une arme institutionnelle, qui peut être dégainée notamment en cas de crise de confiance. L'article 54 est précis : si l'Assemblée n'approuve pas le programme du gouvernement, « le président du Conseil prononce la dissolution de l'Assemblée nationale dans les trente (30) jours ». C'est une logique de clarification démocratique, mais aussi un moyen de restaurer l'autorité exécutive.

À noter toutefois que cette fonction n'est pas dénuée de garde-fous. Les actes du président du Conseil « sont contresignés par les ministres chargés de leur exécution » (article 52). Par ailleurs, une « motion de défiance » peut être votée par les députés pour mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Cette motion, exigeant la signature d'au moins 2/5<sup>es</sup> des parlementaires et le

soutien des trois quarts de l'Assemblée, est une procédure lourde mais non impossible.

Un autre article fondamental, mérite l'attention : l'article

sont suspendus », ce qui n'exclut pas d'éventuelles poursuites ultérieures. Selon l'article 89, « le président du Conseil est garant des accords et traités internationaux négociés et signés par le

encadré. Il devra gouverner, arbitrer, représenter, mais aussi convaincre car malgré ses prérogatives, l'histoire retiendra ce qu'il fera de ce rôle.



Prestation de serment de Faure Gnassingbé, président du Conseil des ministres

56. Il protège le président du Conseil pendant la durée de son mandat contre toute action judiciaire. Une immunité temporaire, mais totale. « Les délais de prescription et de forclusion

gouvernement ».

Faure Gnassingbé, chef du gouvernement, devient ainsi le point nodal de l'architecture politique togolaise. Son pouvoir est vaste, mais

Dans un contexte institutionnel en recomposition, ce serment du 3 mai pourrait bien entrer dans les annales comme l'acte fondateur d'un nouveau chapitre républicain.

Edy Alley

Jean-Lucien Savi de Tové

## L'étoffe d'un président, nouveau chef de l'État togolais

*Par un Congrès réuni à Lomé ce 3 mai, Jean-Lucien Savi de Tové a été porté à la magistrature suprême. Mais que signifie réellement être président de la République au Togo ? Au-delà de son élection, quel pouvoir incarne-t-il ? Quelles sont ses attributions concrètes ?*

Élu par les représentants du peuple, réunis en Congrès, Jean-Lucien Savi de Tové a accédé à la présidence de la République togolaise à un moment chargé d'histoire. Comme le veut la Constitution, il a été choisi à la majorité des parlementaires, au scrutin secret. En prêtant serment, il a déclaré : « Devant Dieu et devant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté nationale, Nous..., président de la République togolaise élu conformément aux lois de la République, jurons solennellement fidélité à la Constitution de la République... ». Au-delà des formules

protoculaires, ces mots engagent un homme dans l'exercice d'une fonction exigeante. Car être président de la République au Togo, c'est avant tout être le symbole de l'unité nationale, "le chef de l'État", selon



Jean-Lucien Savi de Tové, président de la République

l'article 40. C'est porter, seul, le poids d'une nation diverse, forte de ses traditions, de son histoire, de ses défis.

Dans un régime parlementaire, la fonction présidentielle ne se limite pas

à une figure honorifique. Le président de la République, bien qu'ayant une marge d'action encadrée, joue un rôle diplomatique et institutionnel essentiel. Il accrédite les ambassadeurs nommés en Conseil des

ministres, accueille les représentants étrangers, "reçoit au moins deux fois par an le président du Conseil pour être informé de l'état de la nation" et "décerne les distinctions de la République", selon les

articles 42 et 43.

Mais ce pouvoir, bien que marqué par la symbolique, n'est pas absolu. Tous les actes du président "sont contresignés par le président du Conseil", ce qui traduit une volonté de limiter toute dérive solitaire du pouvoir. Le président est ainsi à la fois garant et arbitre, sans être gestionnaire du quotidien. Il se tient au-dessus des joutes politiques, tout en restant ancré dans les institutions.

Le mandat présidentiel est de quatre ans, renouvelable une fois. Une temporalité courte, qui impose efficacité, écoute et exemplarité. En cas de vacance du pouvoir, la Constitution prévoit une succession ordonnée : "les fonctions du président de la République sont provisoirement exercées par le Président du Sénat"

et une nouvelle élection est organisée dans un délai de soixante jours maximums. L'article 44 précise également que le président peut être destitué par le Congrès en cas de "manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat". Preuve que la fonction présidentielle, aussi éminente soit-elle, reste sous le contrôle de la loi et des institutions.

Jean-Lucien Savi de Tové, en accédant à cette fonction, ne devient pas seulement un homme d'État. Il devient une conscience, un équilibre, une voix. Il n'est pas un super-premier ministre, ni un simple arbitre. Il est l'incarnation de la République dans ce qu'elle a de plus durable : la continuité, l'exigence morale et la volonté de servir.

E. A.

### Politique togolaise

## Election d'un "vieux routier" comme président de la République

*Depuis le samedi 3 mai 2025, le sommet de l'Etat togolais a changé de visage et de nom. Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové a été élu président de la République par le Congrès pour un mandat de 4 ans renouvelable une seule fois.*

Selon l'article 35 de la Constitution, le président de la République est élu par le Parlement réuni en Congrès, c'est-à-dire par l'ensemble des députés et sénateurs. La convocation du Congrès est de la compétence du président de l'Assemblée nationale (article 37). Les candidats sont proposés par les groupes parlementaires régulièrement constitués à l'Assemblée nationale.

Le parti Union pour la République (Unir), disposant d'une majorité écrasante, a proposé Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové comme candidat unique. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. En cas d'absence de majorité au premier et deuxième tour, un troisième tour est organisé, à l'issue duquel le candidat ayant obtenu la majorité simple est déclaré élu.

C'est ainsi que dans l'après-midi du samedi 3 mai 2025, Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové a été élu président de la République togolaise par les 150 députés et sénateurs réunis en Congrès (100% des voix). Il fait partie des visages familiers de la scène politique togolaise depuis plus de quatre décennies.

Il s'est illustré durant ces dernières années comme un homme de dialogue et de concertation, notamment au niveau du Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC) mis en place en 2009. L'attachement indéfectible de Jean-Lucien Savi de Tové aux valeurs républicaines, sa défense constante de la paix, de l'unité et de la justice, en font un successeur naturel du chef de l'Etat sortant.

Il s'impose comme un choix de raison. « Votre élection par le Congrès témoigne de la confiance placée en votre personne. Elle traduit également la reconnaissance de vos



qualités d'homme d'Etat, de votre engagement pour un Togo réconcilié et prospère. La cérémonie qui nous réunit cet après-midi revêt une importance capitale dans notre ordre

constitutionnel », a relevé Kodjo Adédzé.

Le nouveau président de la République a immédiatement après son élection, prêté serment

devant le Congrès, et a bénéficié des honneurs militaires dus à son rang ; avant de quitter les lieux au milieu d'un cortège imposant.

E. Dadzie

Élection de Savi de Tové

## Acte hautement historique dans l'imaginaire collectif des Togolais

L'élection de Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové au poste de président de la République, chef de l'Etat est un acte hautement historique. Il s'agit aussi d'un acte qui va marquer durablement l'imaginaire collectif du peuple togolais.



Après l'indépendance, l'euphorie d'un pays libre et prospère, la tragique disparition du premier président, père de l'indépendance, Sylvanus Olympio ; la parenthèse Nicolas Grunitzky et Kleber Dadjo, et ensuite le long règne du général Gnassingbé Eyadema, beaucoup de Togolais avaient fini par ne plus croire en une évolution politique, notamment au niveau présidentiel.

La vieille chanson de l'alternance au pouvoir qui était en vogue depuis le temps du président Eyadema s'est amplifiée à sa mort, les uns voyant en cette disparition une opportunité de s'emparer enfin du pouvoir. Mais, en cette année 2005, à la grande déception des leaders de l'opposition, c'est Faure Gnassingbé, fils du défunt général

forces républicaines a pu faire stabiliser le pays sur la voie de la paix et de la cohésion sociale.

À ce jour, les antagonismes politiques sont encore très forts dans le pays. Pour y remédier, le législateur a jugé nécessaire de mettre en place un système qui favorise un partage du pouvoir. D'où la Constitution du 6 mai 2024 qui instaure un régime parlementaire. Elle est la résultante de cette volonté de changer de cap en faveur de la stabilité du pays.

L'élection de Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové au poste de président de la République tourne une page importante de l'histoire du pays. Ce poste tant convoité depuis des décennies n'est plus un trésor jalousement gardé par les uns au détriment



président, que les Togolais ont choisi pour les diriger. Il a été réélu successivement jusqu'en 2020. Durant ces 20 ans, Faure Gnassingbé a dû faire face à une

des autres. Il est vrai que c'est le président du Conseil qui détient l'essentiel du pouvoir d'Etat.

Mais, l'on peut relever une



confrontation farouche de la part de ses opposants. Le summum de cette contestation a été le 19 août 2017. Mais la vigilance du gouvernement et des

chose : un "Gnassingbé" n'est plus le président de la République au Togo depuis le 3 mai 2025. ...

5<sup>e</sup> République/Formation d'un nouveau gouvernement

**Faure Gnassingbé va-t-il encore créer des surprises ?**

Après l'élection du président du Conseil des ministres, la prochaine étape dans la marche de la V<sup>e</sup> République du Togo est la formation d'un nouveau gouvernement. Mais à quoi le tout premier gouvernement de la V<sup>e</sup> République va-t-il ressembler, lorsqu'on sait que Faure Gnassingbé a souvent démenti les pronostics même des plus avisés des fins connaisseurs de la politique togolaise.



Conformément aux dispositions de la Constitution du 6 mai 2024, le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé a remis le vendredi 02 mai 2025, sa démission et celle de son gouvernement au président, Faure Essozimna Gnassingbé. Un nouveau gouvernement sans Premier ministre va être formé dans les prochains jours. Tout semble indiquer qu'il s'agira d'un gouvernement au sein duquel d'anciens caciques du régime pourraient faire leur grand retour. L'émergence de nouveaux visages n'est pas exclue.

anciens ministres », ces indéboulonnables risquent de laisser leurs places à de nouveaux visages.

**Quid des « nouveaux » ?**

Ces dernières années, plusieurs militants du parti Unir et quelques acteurs des partis d'opposition ont rejoint le gouvernement sous la Primature de Victoire Tomegah Dogbé. La plupart comme Mazamesso Asih, Kanka Malick, Natchaba, Edem Kokou Tengue, Mila Aziablé, Abdul Fahad Fofana... sont certes jeunes et ont fait leurs preuves. Mais beaucoup risquent de laisser la place soit des anciens soit à d'autres nouveaux visages.

**La fin des indéboulonnables ?**

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Faure en 2005 et les années qui ont suivi, plusieurs visages ont toujours fait partie de son entourage, soit comme ministres, soit comme conseillers à la présidence de la République. Hommes et femmes de confiance, ces collaborateurs du chef de l'Etat se sont imposés au fil des années comme des acteurs incontournables dans la mobilisation des électeurs à la base pour le parti au pouvoir Union pour la République (Unir). Il s'agit entre autres des ministres Gilbert Bawara, Cina Lawson, général Yark Damehame, Katari Folly Bazi qui ont battu le record de longévité aux côtés de Faure Gnassingbé. Mais comme Adjil Otèth Ayassor ou Marc Ably-Bidamon qui ont rejoint le cercle des «

**Le retour des anciens ?**

Avec la mise en place de la V<sup>e</sup> République, la scène politique togolaise pourrait revoir revenir au devant de la scène, plusieurs acteurs politiques qui étaient en retrait. Les acteurs incontournables du temps de feu président Gnassingbé Eyadema comme, Barry Moussa Barqué et Dama Dramani ont déjà fait leur retour au-devant de la scène politique. Au risque de se tromper, avec la réapparition des anciens, tout porte à croire que Faure Gnassingbé peut faire appel à des vieux routiers de la scène politique togolaise qui lui ont été d'un grand soutien en 2005, lors de sa montée au pouvoir.

**Affo-Djèlè Alarba**



**Élection de Savi de Tové** Suite de la page 6

# Acte hautement historique dans l'imaginaire collectif des Togolais

... Par ailleurs, Faure Gnassingbé n'est plus le chef de l'Etat. Il reste chef du gouvernement, chef suprême des armées. Mais, c'est Jean-Lucien Kwassi Savi de Tové qui est désormais le chef de l'Etat du Togo, et le président du Conseil lui rendra compte au moins deux fois par an.

Depuis samedi dernier, le fait de voir une autre personne que Faure Gnassingbé être appelé Son Excellence monsieur le président de la République, et recevoir aussi des honneurs militaires, accompagné d'un cortège, marquera fortement les esprits. D'ailleurs, ce qui s'est passé samedi dernier au siège de la représentation nationale est révélateur.

L'accueil réservé au nouveau locataire du palais présidentiel est aussi la preuve que les Togolais doivent

encore s'habituer à ce changement. Samedi dernier, tout le monde voulait voir à quoi pouvait ressembler des honneurs militaires avec une personnalité autre que Faure Gnassingbé au poste de président de la République ; et surtout quelle allure prendrait le nouveau cortège présidentiel.

Assurément, le changement de nom et de visage à ce poste, et le partage de pouvoir qu'impose le régime parlementaire vont marquer l'imaginaire collectif du peuple togolais, et comme le disait le sénateur Innocent Kagbara lors de l'examen et de l'adoption de la Constitution du 6 mai 2024 (il était député à l'époque), cela va contribuer à démystifier le poste de président de la République.

**Edem Dadzie**



PREMIER ORIGINAL

**ACTE D'APPEL**



L'an deux mil vingt-cinq ;  
Et le 29 Avril à 15 heures 55 minutes ;

A la requête des Messieurs **BANGANI** **Aba**, **BANGANI** **Alphonse** et **BANGANI** **Edho**, tous demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistés de Maître **Paul Damitart LARE**, Avocat à la Cour, 71, Boulevard des Armées (face Ets ECHO 2000) 14 B.P. 137 -Tél (00228) 22 20 47 47/91 30 04 83 Email : cabinetdamitartlare@gmail.com ;

J'ai **M. Kokou Michel KLITSE, Huissier de Justice**  
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant,  
Rue VANLARE N° 144, Nyekonakpoé  
Tél: 22 21 27 55 Cel: 90 06 70 09  
Soussigné

Déclaré à :

**Dame BANGANI Kanam**, demeurant et domicilié à Lomé Cel 93 69 37 69, en son domicile où étant et parlant à : *L'intimée n'ayant pas de domicile ni résidence connue et toutes les recherches en vue de la localiser étant vaines nous avons affiché la copie à la porte de la Cour d'Appel conformément à l'article 58 de Code de Procédure Civile Togolais*

Que mes requérants sont appelants comme de fait par les présentes, ils interjetent formellement appel du Jugement N°982/2023 du 09 JUIN 2023, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, et ce pour les torts et griefs que leur causent ledit Jugement, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé ;

A ce qu'elle n'en ignore ;

Et pour voir statuer sur le mérite dudit appel, j'ai Huissier susdit et soussigné, donné assignation à la requise à comparaître le **VENDREDI 16 MAI 2025 A NEUF (09) HEURES PRECISES** jour et heure suivants, à l'audience par-devant la Cour d'Appel de Lomé, siéant au Palais du Renouveau de la susdite ville ;

**POUR :**

L'objet de l'appel est de demander à la Cour, tant pour les motifs exposés devant le premier juge que pour ceux à exposer ultérieurement devant la Cour, d'infirmen le Jugement entrepris et d'adjuger aux appelants l'entier bénéfice de leurs demandes ;

**PAR CES MOTIFS**

**En la forme :**

1

-Voir recevoir les appelants pour avoir interjeté appel du Jugement sus énoncé dans les forme et délai de loi ;

**Au fond :**

- Voir mettre à néant ledit Jugement ;
- Voir infirmer le Jugement N°982/2023 du 09 Juin 2023 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;
- voir décharger les appelants des dispositions et condamnations prononcées contre eux par ledit Jugement ;
- Statuant à nouveau et faisant ce que le premier juge aurait dû faire, voir adjuger aux appelants les conclusions qu'ils prendront devant la Cour ;
- S'entendre en outre condamner la requise aux dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**A CE QU'ELLE N'EN IGNORE,**

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : \_\_\_\_\_ F CFA ;

**L'HUISSIER.**



2

1<sup>er</sup> mai 2025

## Gouvernement, secteur privé, et employés se comprennent

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025 à l'occasion de la fête du travail, les employés membres des syndicats, ainsi que leurs responsables ont défilé dans les rues de Lomé ; et ont transmis leur cahier de doléances au gouvernement.

Le porte-parole des Centrales syndicales, avant de présenter les doléances, a exprimé la satisfaction des travailleurs par rapport aux avancées observées ces derniers temps et qui méritent d'être cités. L'on parle notamment de l'Assurance maladie universelle (Amu),

socio-économiques.

Il y a par ailleurs les mesures visant l'interdiction de la discrimination et du harcèlement en milieu de travail, la réglementation du travail domestique etc. Malgré ces avancées, les représentants des travailleurs de toute condition et de tout secteur ont présenté plusieurs doléances.

Il s'agit d'une part, d'accélérer la révision de la Convention collective interprofessionnelle et



Démarrage du défilé

des mesures visant à la réforme du système éducatif, à la promotion et à la gestion déconcentrée, participative et inclusive dans tous les domaines

l'application effective du nouveau Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) par tous les employeurs, procéder à la révision des Conventions



Photo de famille des partenaires sociaux

collectives sectorielles, revaloriser la pension des retraités du secteur privé, relever la valeur indiciaire et redresser la grille salariale face à la vie chère. D'autres part, il demandent d'installer et de rendre opérationnels des Comités de sécurité et santé au travail dans toutes les entreprises, accorder des subventions aux organisations syndicales pour leur permettre

d'assurer la formation syndicale et l'éducation ouvrière aux travailleurs etc...

Pour le secteur privé et ses partenaires techniques et financiers, notamment le Bureau international du travail (BIT), il reste d'importantes améliorations à apporter, notamment à l'Amu (gouvernance, financement, clarté

juridique, dialogue inclusif). « Nous avons convenu de nous retrouver dans les jours et semaines à venir pour des discussions avec les partenaires sociaux afin de faire le point des défis auxquels le monde du travail est confronté, et examiner les doléances qui viennent d'être présentés », a promis Gilbert Bawara, ministre en charge du Travail.

**Edem Dadzie**

En un clic,  
payez votre  
**TVM**  
par



sur l'application  
**OTR TVM**  
Disponible sur Google Play




FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## Keaz spot

## La révolution de la banque de proximité sous le sceau d'Orabank Togo

C'est un virage stratégique qui milite en faveur de l'inclusion financière au Togo. Ce 30 avril 2025, Orabank Togo a procédé au lancement de Keaz spot, une nouvelle offre qui transforme la relation entre la banque et ses usagers.

et durable. Dans un pays où les distances et les inégalités d'accès restent de véritables obstacles, la Banque sort le grand jeu avec Keaz spot. Elle veut rapprocher la

agrés, ce dispositif permet « à tous clients, non-clients et partenaires d'accéder facilement à des services financiers essentiels », notamment les retraits,

redoutablement efficace. Au lieu d'obliger les populations à parcourir des kilomètres jusqu'à une agence, Keaz

chaque préfecture du pays d'ici 2027. Ce maillage du territoire s'inscrit dans la mission d'Orabank Togo de



Directeur général adjoint d'Orabank Togo

spot installe des points de service là où vivent les gens : marchés, quartiers, villages. « Que ce soit dans un kiosque ou dans un autre point de service, les clients retrouveront toujours les couleurs orange et blanc, ainsi que le logo d'Orabank », précise Kalil Macky, directeur Banque Digitale.

Cette approche casse les codes de la banque traditionnelle. Elle répond à une réalité bien connue : « nous repoussons les limites du système bancaire traditionnel pour offrir une solution adaptée aux besoins des populations exclues du circuit financier formel », déclare Guy-Martial Awona, directeur général.

Derrière cette innovation, l'ambition est forte : couvrir

« grandir ensemble et pour l'Afrique ».

Mais Keaz spot, c'est aussi une réponse technologique. Le service s'intègre à une stratégie digitale plus large, où Internet banking, mobile banking et plateformes de services s'articulent pour offrir une expérience fluide, simple et rapide.

Orabank ne cherche pas à moderniser pour le prestige. Elle modernise pour inclure. En offrant ses services « même en dehors des horaires d'ouverture » et en facilitant le quotidien des usagers, la banque devient un véritable partenaire de vie.

Keaz spot est un levier pour que la finance cesse d'être un privilège et devienne, enfin, un droit.

**Edy Alley**

Orabank Togo franchit une étape décisive vers une inclusion financière concrète

banque de ceux qui en sont traditionnellement exclus. Grâce à un réseau d'agents

dépôts, et autres opérations courantes. Le principe est simple, mais

**PIA**  
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'AFRIQUE DE L'EST  
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH CERT ISO CERTIFIED

www.pia-togo.com

**COPIE**

**NOTIFICATION DE PROCES-VERBAL D'ARRETE CONTRADICTOIRE ET DE CLOTURE DE COMPTE**

L'an deux mil vingt-cinq (2025) ;  
Et le Mardi Vingt-neuf (29) Avril à 09 heures 50 minutes ;

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN SA**, au capital de F.CFA 35 351 640 000, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Collineau, domiciliée en sa succursale à Lomé (TOGO), 3519, Boulevard du 13 Janvier, BP : 3925 Doulassamé, Lomé-Togo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le Numéro 2007E1661, représentée par son Directeur de Succursale y demeurant et domiciliée ;

J'ai, **Me AMOUZOU K. Adjéoda, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, y demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé Amenopé Bld. du 30 Août Immeuble CECA non loin de l'agence ECOBANK Madiba**

Notifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

**Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE**, promotrice des Ets NOUVELLE ENSETRAD, Tél : +228 97 60 21 20 demeurant et domiciliée au dit siège es-qualité, en ses lieux où étant et parlant à : *notification faite en vertu de l'article 58 du code de procédure civile suivant l'ordonnance N° 118/2025 rendue le 14 Avril 2025 par Monsieur le président du Tribunal de Commerce de Lomé.*

L'original du procès-verbal d'Arrêté contradictoire et de Clôture du Compte N°0440701263254321017 ouvert au nom de **Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE**, promotrice des Ets NOUVELLE ENSETRAD, en date à Lomé du 24 Avril 2025.

La présente signification est faite pour toutes fins utiles que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES**  
**AFIN QU'ELLE N'EN IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original du Procès-Verbal d'arrêté contradictoire et de clôture de compte sus-énoncée, ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de **35.400 F CFA TTC.**

**L'HUISSIER**  


**PROCES-VERBAL D'ARRETE CONTRADICTOIRE ET DE CLOTURE DE COMPTE**

L'an deux mil vingt cinq  
Et le 24 Avril

**A COMPARU**

**NSIA BANQUE BENIN S.A.** au capital de 35 351 640 000 FCFA, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Collineau, domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé, 3519, boulevard du 13 janvier, BP 3925 Doulassamé, Lomé - TOGO, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661, représentée aux présentes par son Directeur Adjoint de Succursale, Monsieur Max-Ange Didier DJECKETH, demeurant et domicilié audit siège ;

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par convention sous seing privé en date du 24 février 2020, Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD, avait sollicité et obtenu auprès de la NSIA BANQUE BENIN SA, Succursale du Togo, un crédit à moyen terme de vingt millions (20 000 000) FCFA, remboursable sur dix-huit (18) échéances mensuelles à compter de la mise en place ;

A ce jour, cette facilité est échue et Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD, reste devoir à la banque au titre de la facilité ci-dessus indiquée, la somme de **quatre millions six cent douze mille neuf cent quarante-neuf (4 612 949) FCFA** ;

En vue de procéder à un arrêté contradictoire et à la clôture de compte N° 0440701263254321017, ouvert dans les livres de la banque, celle-ci a, suivant correspondance référencée REK/DG/DJ/234/04/2025, en date du 02 avril 2025, invité la débitrice à se présenter le 07 ou le 08 avril 2025, faute de quoi, la banque procédera seule à l'arrêté et à la clôture qui seront contradictoires à l'égard de la débitrice.

La débitrice ne s'étant pas présentée, advenues les dates ci-dessus indiquées, la banque a procédé à l'arrêté et à la clôture dudit compte ainsi qu'il suit :

Page 1 sur 2

**ARRETE ET CLOTURE DE COMPTE N° 0440701263254321017**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**  
Les dispositions du préambule qui précède ont la même valeur juridique que le présent accord et en font partie intégrante.

**ARTICLE 2 :**  
La banque entend, par les présentes, arrêter le solde définitif du compte N° 0440701263254321017 qui la lie avec la débitrice et mettre un terme audit compte.

Elle adhère librement et sans contrainte aux dispositions de la présente convention qui est réputée contradictoire à l'égard de Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD.

**ARTICLE 3 :**  
Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD reste devoir à la NSIA BANQUE BENIN SA, Succursale du Togo, la somme de **quatre millions six cent douze mille neuf cent quarante-neuf (4 612 949) FCFA** au titre de la facilité ci-dessus décrite

La NSIA BANQUE BENIN SA, Succursale du Togo, retient sans aucune réserve, le montant de sa créance ci-dessus détenue sur Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD.

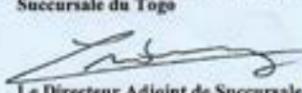
Elle donne ainsi acte de ce que Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD ne reste lui devoir que la somme de **quatre millions six cent douze mille neuf cent quarante-neuf (4 612 949) FCFA.**

En conséquence, la banque a ainsi procédé à l'arrêté du solde et à la clôture définitifs du compte courant N°0440701263254321017 ouvert dans les livres de la banque au nom de Madame KOSSI EKOUA EBA-KABOE, promotrice des établissements NOUVELLE ENSETRAD qui est réputée contradictoire à l'égard de celle-ci pourtant invitée à cette cause mais qui ne s'était pas présentée.

Fait en 02 exemplaires originaux  
Lomé, le 24 Avril 2025

**A SIGNE**

Pour NSIA BANQUE BENIN SA,  
Succursale du Togo

  
Le Directeur Adjoint de Succursale  
DJECKETH Max-Ange Didier



Page 2 sur 2



**CORIS MONEY**  
Simple et cool !



**PAYEZ VOS  
FACTURES**

**FRAIS DE  
RETRAIT**



**CEET  
CASH  
POWER  
TDE**



Disponible gratuitement sur



CENTRE D'APPEL : 8283

**SIMPLE & COOL**

par

